



Center for Legal Aid
Voice in Bulgaria

Cette brochure a été préparée par l'organisation
« **CENTRE D'AIDE JURIDIQUE –
VOICE IN BULGARIA** »
et fait partie de notre projet
« **Soutien aux enfants en déplacement** ».

Nous offrons une aide juridique aux réfugiés,
demandeurs d'asile et migrants en Bulgarie.

Le projet « Soutien aux enfants en déplacement » est mis en œuvre par la fondation Centre d'aide juridique – Voice in Bulgaria, de janvier 2025 à mars 2026, dans le cadre du projet INSPIRE : Améliorer le soutien national pour la prévention, l'intervention et la réponse à la violence contre les enfants, et pour autonomiser les victimes. Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Fondation pour les initiatives civiques (WCFI).

NOS COORDONNÉES :

Adresse : Sofia, 5B rue Triaditsa, étage 2, bureau 226

Heures d'accueil : tous les mardis de 10h30 à 14h30

Téléphone : **0887 470742** (WhatsApp, Viber, Signal, Telegram)

e-mail: voiceinbulgaria@gmail.com

centerforlegalaid.com

facebook.com/voiceinbulgaria

instagram.com/voiceinbulgaria



PRÉVENTION DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS EN DÉPLACEMENT

Tu es un **ENFANT**
si tu as moins de 18 ans !

Tu es «**EN DÉPLACEMENT**»
si tu es hors de ton pays d'origine
ou de ta résidence habituelle,
avec ou sans ta famille.

Être dans un **PAYS ÉTRANGER**
peut être très difficile,
parfois dangereux.

Mais tu dois savoir qu'en tant
qu'enfant, tu as droit à la
PROTECTION ET AU SOUTIEN,
tout comme tous les autres
enfants dans ce pays.

TU AS DES DROITS,
y compris le droit à la
protection contre toutes
les formes de violence.



Cette brochure a été réalisée dans le cadre du projet «Soutien aux enfants en déplacement», cofinancé par l'Union européenne et la Fondation «Atelier des Initiatives Civiques». Les opinions et points de vue exprimés n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Fondation. Ni l'Union européenne, ni la Fondation ne peuvent en être tenues responsables.



WORKSHOP
FOR CIVIC
INITIATIVES
FOUNDATION

supporting initiative communities



Co-funded by
the European Union

EN TANT QU'ENFANT, TU AS AUTANT DE DROITS QUE LES ADULTES, ET MÊME DAVANTAGE :

- Droit à la sécurité ;**
- Droit à la vie et au bien-être ;**
- Droit à la santé et à l'éducation ;**
- Droit d'être réuni avec ta famille ;**
- Droit d'être entendu, de parler, d'exprimer et de partager tes pensées et sentiments ;**
- Droit à une traduction dans une langue que tu comprends ;**
- Droit à un représentant légal si tu n'es pas avec tes parents ;**
- Droit de consulter un avocat gratuitement pour toutes tes procédures ;**
- Droit de ne pas être discriminé ;**
- Droit de ne pas être détenu si tu es non accompagné ;**
- Droit d'être protégé de toute forme de violence à la maison, à l'école ou dans la communauté où tu vis.**

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ?

LA VIOLENCE EST QUELQUE CHOSE QUI T'ARRIVE SANS TON CONSENTEMENT ET QUI TE FAIT MAL OU TE NUIT.

C'est tout acte de violence physique, mentale ou sexuelle, de négligence, d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un dommage réel ou probable à ta santé, ta vie, ton développement ou ta dignité. Elle peut avoir lieu dans ta famille, ton entourage, à l'école ou dans un cadre social.

LA VIOLENCE PEUT ÊTRE :

- PHYSIQUE** – lorsqu'une personne te fait mal physiquement : te frapper, te pousser, te donner des coups de pied, te blesser, ou même dresser un chien contre toi. Si le dommage est grave ou durable, cela peut être un crime.
- MENTALE OU ÉMOTIONNELLE** – lorsqu'on te rabaisse, se moque de toi, te menace, te discrimine ou te rejette. Cela inclut aussi être témoin de violence envers d'autres personnes, comme tes parents ou frères et sœurs.
- SEXUELLE** – tout comportement sexuel inapproprié envers toi : te toucher, t'embrasser, te déshabiller, te photographier nu, ou te forcer à faire des choses honteuses ou qui te mettent mal à l'aise. Cela inclut aussi te montrer du contenu sexuel ou faire des images/vidéos inappropriées de toi.
- NÉGLIGENCE** – quand ton parent, tuteur ou soignant ne t'offre pas un logement sûr, un accès aux soins quand tu es malade, t'empêche d'aller à l'école, ne te donne pas assez à manger ou ne répond pas à tes besoins de base.

QUI PEUT EXERCER DE LA VIOLENCE CONTRE TOI :

- Mère, père, frère, sœur, cousin, oncle, ou autre membre de la famille ;**
- Tuteur, curateur ou personne responsable de toi ;**
- Directeur ou autre personnel d'un foyer ou d'un établissement où tu es placé ;**
- Enseignant à l'école ;**
- Autres enfants à l'école ou là où tu vis ;**
- Employeurs ou collègues de travail ;**
- Agents de police, gardes-frontières ou autres figures d'autorité ;**
- Passeurs ou trafiquants qui t'aident à te déplacer ;**
- D'autres adultes ou enfants.**

OÙ PEUX-TU ÊTRE CONFRONTÉ À LA VIOLENCE :

- À la maison ;**
- Dans le lieu ou établissement où tu vis ;**
- À l'école ;**
- Au travail ;**
- Dans la communauté – quartier, rues, centres commerciaux, magasins, restaurants, terrains de jeux, etc. ;**
- Lors de tes déplacements d'un endroit à un autre.**

QUE PEUX-TU FAIRE SI TU SUBIS OU ES TÉMOIN DE VIOLENCE CONTRE D'AUTRES ENFANTS :

PARLER avec un adulte de confiance – ton parent, un membre de ta famille, ton tuteur, un avocat, un enseignant ou un travailleur social ;

APPELER un numéro gratuit d'aide aux enfants : **116 111**

Pour les situations moins urgentes, **TU PEUX ENVOYER UN MESSAGE À NOTRE ORGANISATION ICI**



Ce numéro est géré par l'Agence nationale pour la protection de l'enfance en Bulgarie.

Il fonctionne uniquement en bulgare, donc tu auras besoin de l'aide d'un traducteur !



Suis les instructions disponibles en anglais, arabe, farsi, français et russe.

Si tu laisses ton numéro de téléphone, tu seras recontacté dans un délai maximum de 24 heures. Après examen, une aide ou un accompagnement te sera proposé.

Tu peux également nous contacter pour signaler des faits de violence passés te concernant ou concernant un autre enfant.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS AVOIR SIGNALÉ UN CAS :

Un dossier sera ouvert, un travailleur social de la municipalité viendra te parler, et une équipe d'experts commencera à t'aider et à te protéger.